



Cahier des charges



PLANTES A PARFUM AROMATIQUE ET MEDICINALE (PPAM)

Produits concernés : Exclusivement les PPAM fraîches ou sèches et les huiles essentielles de PPAM à destination alimentaire.

Tous les produits transformés tels que les sirops, confitures et gelées de PPAM doivent remplir le présent cahier des charges ainsi que le cahier des charges « produit transformé ».

-> Les produits issus d'Occitanie dont les SIQO sont listés en annexe sont automatiquement éligibles à l'adhésion Sud de France-l'Occitanie

Fonctionnement général et lecture du cahier des charges

-> Pour bénéficier de la marque « Sud de France-l'Occitanie », le produit doit obligatoirement valider l'ensemble des critères du cahier des charges. Ces critères garantissent l'origine régionale du produit ainsi que sa qualité.

-> Chaque critère est formulé sous forme de question avec plusieurs réponses possibles. **Seules les réponses figurant en gras permettent de valider le critère.**

Questions	Réponses
Le siège social de votre entreprise se situe-t-il en Occitanie ?	Oui / Non
Votre produit est-il issu d'Occitanie ? <i>Les parcelles limitrophes à l'Occitanie et continues à l'exploitation sont possibles.</i>	Oui / Non
Dans votre produit fini, la proportion de PPAM produites en Occitanie est-elle supérieure ou égale à 60% ?	Oui / Non
Les sites de transformation et de conditionnement sont-ils en Occitanie ?	Oui / Non
Si votre produit est une huile essentielle de PPAM, est-elle distillée à la vapeur d'eau sans solvants ?	Oui / Non

<p>Si votre produit est une huile essentielle de PPAM, est-elle distillée à la vapeur d'eau sans solvants ? Si votre produit est séché, pratiquez-vous les méthodes suivantes ? Séchage direct au fuel et traitement chimique post-récolte</p>	<p>Oui/Non Non concerné (mon produit n'est pas une huile essentielle de PPAM)</p>
--	--

Annexe 1 : Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO)
PPAM

AB (Occitanie)